

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

EPC : des parents vent debout contre une gouvernance qui les exclurait

ENA
Libreville/Gabon

POUR la défense des intérêts (aujourd'hui menacés) de leur structure, l'APEPC (Association pour la promotion des Écoles publiques conventionnées), le collectif des parents d'élèves de ces écoles vient de lancer une pétition autour de questionnements pertinents: " pourquoi changer en milieu d'année scolaire un fonctionnement qui a fait ses preuves depuis septembre 2019? "; " Qu'est ce qui motive la volonté du ministère de récupérer en direct la gestion des frais de scolarité versés par les parents d'élèves qui représentent environ 2,4 milliards de francs CFA par année ", " Les parents d'élèves étant les principaux contributeurs à ce système, qu'est ce qui justifie qu'ils soient écartés des décisions de gestion relatives

à l'éducation et à la pédagogie au sein de ce réseau d'écoles? " et, enfin, " Pour quelle raison le ministère considérerait-il, à présent, les frais de scolarité payés par les parents d'élèves comme des fonds publics? " À l'origine de ces interrogations, et alors que l'APEPC œuvre à travers le Bureau provisoire pour l'amélioration constante du fonctionnement des EPC (Écoles publiques conventionnées), l'on s'aperçoit que le ministère de l'Éducation nationale s'attelle à contrôler cet outil, voire à le faire disparaître pour des raisons que peu comprennent. La création du Bureau provisoire bénévole répondait à la nécessité non seulement de faire la lumière, par un audit, sur la gestion décrite du bureau précédent. Depuis sa mise en place, l'unanimité s'est faite autour des bons résultats enregistrés par la structure qu'il devient impératif de prolonger



Une rentrée des classes dans une école publique conventionnée de Libreville avant le Covid-19.

son expérience. Et c'est au moment, dénonce le Collectif, où il est question de consolider cet acquis fiable que le ministère prend le contre-pied en souhaitant, au travers d'une nouvelle proposition de Convention bilatérale de novembre et décembre 2020 (formée sans consultation ni des parents d'élèves ni du corps enseignant), de s'accaparer la gestion directe

du compte bancaire centralisant ces frais de scolarité. Une forme de dissolution de l'APEPC qui ne dit pas son nom. Le Bureau provisoire s'insurge, par conséquent, contre cette volonté du ministère, d'autant qu'elle contrarie les efforts de redynamisation initiés jusque-là. Lors d'une sortie à Libreville, le 7 janvier 2021, le Collectif des parents d'élèves des écoles pu-

bliques conventionnées a vivement dénoncé la volonté du ministère de l'Éducation nationale de s'emparer unilatéralement d'une gouvernance scolaire qui a fait ses preuves depuis 1976. Entrevoquant ainsi une "mort programmée" d'un modèle scolaire accueillant chaque année environ 2 400 élèves dont 85 % de Gabonais et basé surtout sur un enseignement rigoureux.

Le clin d'œil de *lybek*



Transport suburbain : les mesures barrières aux oubliettes dans les clandos de Bikele!

Sveltana NTSAME NDONG
Libreville/Gabon

"MONTEZ ici à 3 par banquette", entend-on crier à gorge déployée les chargeurs de la ligne PK 12-Bikele, dans le 2e arrondissement de Ntoun. C'est dire que la surcharge a refait surface dans cette partie de la périphérie de Libreville. Ou du moins elle a été à nouveau instituée comme règle générale pour tous les véhicules de transport exerçant dans la zone.

Une situation qui non seulement met en danger la vie des populations en cette période de crise sanitaire due au Covid-19 mais foule surtout aux pieds les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la propagation du nouveau



Dans les clandos de Bikele la surcharge érigée en règle au mépris du respect de la distanciation physique.

coronavirus dans notre pays. Lesquelles dispositions interdisent la surcharge des véhicules de transport en commun urbains et suburbains, limitant

à 4 maximum le nombre de passagers y compris le conducteur dans les petits véhicules et à 2 personnes par banquette dans les bus.